ÉLECTIONS MUNICIPALES

Municipalité de ST-PIERRE DE L'ÎLE D'ORLÉANS

LE 29 OCTOBRE **ENTRE 12 H ET 20 H,**
C'EST LE VOTE PAR ANTICIPATION.

Pour voter, vous devez :

1. être une électrice ou un électeur de la Municipalité ;
2. avoir votre nom sur la liste électorale ;
3. vous identifier en présentant l'un des documents suivants :
   - votre carte d'assurance maladie ;
   - votre permis de conduire ;
   - votre passeport canadien ;
   - votre certificat de statut d'Indien ;
   - votre carte d'identité des Forces canadiennes.

AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES, LE 5 NOVEMBRE 2017, VOTONS !

Adresse(s) du (des) bureau(x) de vote par anticipation
517 ROUTE DES PRÊTRES (LOGISPORT)